



Droit visite grand parent hors UE

Par **Jules12**, le **09/04/2019** à **23:30**

Bonjour,

Je compte aller vivre en Amérique latine. Le problème est que ma mère est quelqu'un d'abusif, manipulateur et procédurier et bien sur je n'aimerais pas du tout qu'elle est un droit de visite sur mes futurs enfants.

Pensez-vous que ça lui compliquerait la tâche d'être hors UE ?

Avez vous des conseils de manière générale pour éviter toute demande de sa part ou pour blinder les preuves mails, sms ?

Merci

Par **ravenhs**, le **09/04/2019** à **23:35**

Bonjour,

Vous parlez de vos « futurs enfants », vous anticipez une hypothétique demande de droit de visite de votre mère sur des enfants qui ne sont pas encore conçus ?

Cordialement

Par **morobar**, le **10/04/2019** à **09:11**

Bonjour,

Demande d'autant hypothétique qu'elle n'est pas de droit automatique, mais le cas échéant

accordée uniquement eu égard aux besoins éventuels de l'enfant.

Par **Jules12**, le **10/04/2019** à **16:45**

Bonjour,

Effectivement j'anticipe une demande qui a de grande chance d'aboutir vu la personnalité. Merci Morobar, c'est ce que j'ai compris même si je trouve que c'est une ingérence légale. Si l'enfant a des problèmes, c'est à ce moment là qu'on doit penser aux grand parents, pas avant.

Es-ce que la loi du pays de résidence prime sur le pays de nationalité ?

Par **morobar**, le **11/04/2019** à **08:56**

Bonjour,

Oui en pratique, en dépit des conventions internationales ou des conventions bilatérales.